



EIT.vaud

EIT.vaud

Avenue de Riond-Bosson 12
1110 Morges
021 805 02 02
contact@eitvaud.ch
www.eitvaud.ch



Extrait du règlement des cotisations

1. Membres actifs

1.1 sans personnel d'exploitation

1.1.1 Part fixe CHF 500.00

1.1.2 Part variable CHF 400.00

1.2 avec personnel d'exploitation

1.2.1 Part fixe CHF 500.00

1.2.2 Part variable 0.8% de la masse SUVA/LAA 2020, min. CHF 400.00, max. CHF 9'800.00

Franchise de CHF 100'000.00

Entreprises multiservices et la/l'ensemble des succursale(s) d'entreprises dont le siège de la maison mère est situé hors du canton de Vaud : CHF 9'800.00

1.2.3 Forfait restitué aux raisons sociales en SA ou en Sàrl : CHF 800.00 au **max.**, soit 0.8% de CHF 100'000.00 (franchise), jusqu'à concurrence de la part fixe et de la part variable min.

2. Membres passifs

2.1 Part fixe CHF 500.00

2.2 Part variable CHF 50.00 (par personne concernée par les activités de eit.vaud)

Intérêts moratoires

Des intérêts moratoires de 5% sont dus à compter de la date de la sommation sur toutes les factures émises par eit.vaud.

Les propositions ci-dessus ont été validées par le Comité lors de sa séance du 3 septembre 2020. Elles ont été approuvées par l'Assemblée générale selon la circulaire du 17 novembre 2020.

Cotisation des membres partenaires

La cotisation des membres partenaires est fixée à 3000.- CHF par année.